

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 27 juin 2013
Présidence : Jean Hubert, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2012
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2012 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un excédent de charges de **frs 481'908.73**
2. d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2012 de **Fr. 544'711.99**

Terrain des sports (Centre sport), Fr. 40'169.84/ Terrain des sports Fr. 13'530.40/
Collège des Guébettes (toiture), Fr. 12'000.-- / Salle de gymnastique, Fr. 187'500.-- /
Epuración (agr. SIEE), Fr. 9'100.-- / Collège des Guébettes Fr. 195'000.--/ Routes
(Réaménag. Guébettes Fr. 11'900.-- / Routes (Gare – Bourg de Jougne) Fr. 75'511.75

3. d'approuver des attributions aux réserves pour **Fr. 272'139.36**

Après délibération, les comptes communaux 2012 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité, à la commission de gestion et des finances pour l'exercice 2012

l'atteste :

Le Président :
Jean Hubert

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

La Sarraz, le 27 juin 2013